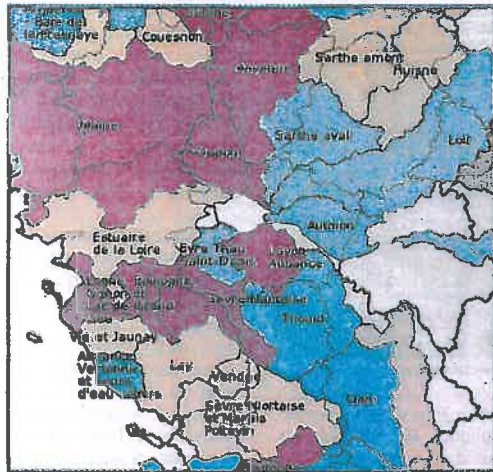


ENVIRONNEMENT Réunion des responsables agricoles des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).

Les Sage, des documents cruciaux pour l'agriculture



Élaboration Mise en œuvre Première révision
 Les Sage de la région et leur stade d'avancement (source : <http://www.gesteau.eu/france.fr>)

La région est presque entièrement couverte par des Sage. Ces documents de planification contiennent un état des lieux et des programmes d'actions concernant la qualité de l'eau, l'irrigation, les zones humides, l'entretien des cours d'eau, etc. Autant de sujets qui concernent les agriculteurs au quotidien. C'est pourquoi la profession s'implique activement dans leur élaboration et mise en œuvre. Les représentants agricoles dans les Cle (commissions locales de l'eau) de la région avaient rendez-vous vendredi 24 janvier, pour échanger sur ces enjeux, lors d'une journée co-organisée par la Chambre d'agriculture et la FRSEA. Comment faire entendre la voix des agriculteurs, gestionnaires de la plus grande part du territoire, dans des

instances de gestion de l'eau ? Et surtout, alors qu'ils sont largement minoritaires dans le débat, et souvent confrontés à des a priori négatifs sur l'agriculture.

Prendre sa part dans le débat

Jean-Louis Lardeux, impliqué dans le bassin de l'Oudon (qui s'étend sur près de 1 500 km², en Maine-et-Loire et Mayenne), a fourni une partie de la réponse. Pour lui et les agriculteurs du bassin, le travail a commencé à la fin des années 80, d'abord sur les inondations, puis sur la qualité de l'eau au niveau du captage de Segré. Une session rivière, composée d'élus, d'agriculteurs et d'associations, a pris ces sujets à bras-le-corps, aboutissant à des actions spécifiques au bassin. "Ce travail nous a permis de créer une habitude d'échange avec les élus et associations. Ensuite, quand le Sage a été créé, les agriculteurs ont pu avoir deux places au bureau de la Cle". Dans la continuité de la session rivière, les responsables ont créé un comité de pilotage agricole, avec des agriculteurs des deux départements. Ce lieu d'échanges permettait de préparer les propositions des agriculteurs. Par exemple pour lutter contre la pollution contre l'atrazine, un arrêté a été pris sur les bandes enherbées avec l'accord de la pro-



"Si nous voulons être reconnus et écoutés, il faut se montrer ouverts, faire des propositions concrètes", souligne Jean-Louis Lardeux, agriculteur impliqué dans le Sage Oudon.

fession et les résultats ont été effectifs. "Quand on arrive dans les réunions du Sage, on peut s'appuyer sur le travail d'une équipe. Cela donne du poids à nos avis", témoigne Jean-Louis Lardeux. Et plus de dix ans après l'approbation du Sage, les résultats commencent à arriver. Sur les nitrates, on constatait des dépassements du seuil de 50mg/l plus de 150 jours par an au démarrage, aujourd'hui les dépassements concernent moins de 18 jours par an.

Un travail exigeant et nécessaire

Aujourd'hui, le Sage de l'Oudon en est au stade de la révision. Un an après avoir cessé son activité à la Cle, le représentant de la Chambre d'agriculture revient sur cette expérience avec du recul : "C'est un travail exigeant et nécessaire. Si nous voulons être reconnus et écoutés, il faut se montrer ouverts, faire des propositions concrètes. N'oublions pas de dire ce qui fonctionne bien : les orientations positives, les objectifs que nous partageons. Il faut aussi souvent être fermes sur le rôle et la légitimité des représentants agricoles."

Les participants ont décidé de donner suite à cette journée en organisant des formations sur les différents thèmes abordés par les Sage (gestion quantitative, zones humides...). Des fiches support seront mises à disposition des représentants agricoles pour les aider à exercer pleinement leurs responsabilités.

MARIE CALMEJANE

REPÈRES

■ Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le Sage est un document élaboré par les acteurs locaux (élus des collectivités, usagers, associations, représentants de l'État, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (Cle).
 Pour plus d'informations : <http://www.gesteau.eu/france.fr>